

Séance du 09 octobre 2008

N°2008.10.A.4.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE BAIL AVEC LA COMMUNE DE MONTS

Le neuf octobre deux mille huit à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire n°2008.04.A.13 en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu le contrat de bail modifié passé avec la commune de Monts relatif à la location de cinq bureaux meublés représentant une surface totale de 77,25 m² et situés au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de Monts ;

Considérant que la CCVI requiert une place de stationnement pour son véhicule de service ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De louer** à la commune de Monts un emplacement de stationnement pour un véhicule de service dans le parking situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville.
- **De laisser** le montant du loyer mensuel inchangé.
- **D'autoriser** M. le 1^{er} Vice Président à signer l'avenant au contrat de bail à intervenir.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

16 OCT. 2008

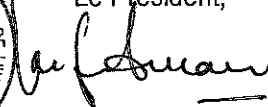
Publié ou notifié le :

20 OCT. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,



Jacques DURAND